

solu. L'Empereur d'Allemagne dont les tendances prétextées sont notoirement, a été officiellement éclairé sur les risques que le système politique de M. de Bismarck fait courir à la monarchie et au principe d'hérédité. Aussi M. de Bismarck est-il tombé dans une véritable disgrâce. Ce qui confirme cette opinion fort répandue à Berlin, c'est que le Chancelier qui avait officiellement annoncé son désir d'accompagner Guillaume I^{er} à Vienne s'est retiré dans ses terres, et d'accord aujourd'hui qu'il n'en sortira pas pour aller visiter même individuellement l'Exposition Autrichienne. On désigne éventuellement en Allemagne le successeur de M. de Bismarck et le nom qu'on prononce est celui d'un homme d'Etat connu par son esprit conciliant et son attachement aux principes de religion et de morale conservatrice et de plus, ennemi personnel du grand chancelier.

On se souviendra, après avoir pris connaissance de ces faits, absolument inadmissibles, que Pie IX dans l'un des derniers consistoires qu'il présida naguère, a solennellement maudit M. de Bismarck et a prononcé à ce propos ces paroles prophétiques :

« La triumphe des violents n'est que passager. »

Mais ce qu'en refuse peut-être de croire, c'est que la chute de M. de Bismarck inspire des regrets à quelques publicistes soi-disant français ; c'est pourtant la vérité la plus pure.

Le Journal des Débats ayant à constater que M. de Bismarck, allait expier les persécutions dont il s'était rendu coupable à l'égard des catholiques, a déploré cette éventualité désirable comme il eut fait d'un malheur public, il s'est souvenu de ses traditions qui l'ont fait considérer sous l'empire, bien à tort, croyons-nous, comme un organe subventionné par le gouvernement prussien ; mais il a oublié les conséquences de cette politique aveugle, les barbaries de la guerre de 1870, les éventualités des annexions et tout cela, grâce à la haine qu'il porte non-seulement au catholicisme, mais à toutes les formes du sentiment religieux.

« Notez, du reste, qu'il adjure les députés, comme il faisait naguère, de sacrifier leur opinion à leur patriotisme, lorsqu'il s'agira de sanctionner une mesure révolutionnaire, ou de laisser la République en la place qu'elle usurpa. »

Et maintenant, un mot du Schah de Perse. Vous connaissez les détails de son arrivée. On dit qu'hier il s'est promené à travers la bonne ville de Paris et qu'il a été plusieurs fois acclamé sur les boulevards.

Aujourd'hui, à 4 heures, il fera son entrée à Versailles, fera visite au maréchal-président, puis au président de l'Assemblée et assistera aux grandes eaux à cinq heures. Entre six et sept heures, il y aura réception sur le grand escalier d'honneur de marbre et dans les salons qui précèdent la magnifique galerie des glaces, où se trouve servi le dîner de cent cinquante couverts auxquels doivent assister le bureau de l'Assemblée, les présidents et secrétaires des bureaux et des grandes commissions, le corps diplomatique et l'état-major du Maréchal. Après-dîner, grandes eaux, illuminations du palais et feu d'artifices ; — je vous en parlerai demain.

Les membres de la chambre syndicale du commerce et de l'industrie des tissus de Paris ont adressé au Conseil supérieur du commerce une protestation, dans laquelle les inconvénients d'un impôt sur les tissus sont exposés de la manière suivante :

Il nous serait sans doute difficile de définir exactement les dangers de l'impôt projeté de 5/0, par la raison qu'admis et accepté en principe, rien ne semble avoir été résolu quant à son établissement et à sa perception.

Néanmoins, et quels que soient les modes adoptés, qu'il s'agisse : — soit d'une lisière inhérente aux pièces ; — soit d'une estampille apposée avant ou après le blanchiment, la teinture, l'impression ou l'appret ; — soit d'un plombage sur la pièce tombant du métier ; — que l'on prenne pour base la surface, le poids ou la valeur ; — qu'on distingue entre les textiles, laine, coton, fils ou soie ; — qu'on perce l'impôt chez le fabricant, ou que l'accise s'exerce chez les manutentionnaires ; — qu'on établisse enfin un drawback pour le remboursement à la sortie des droits perçus à l'intérieur ; — nous nous tenons à la disposition du Conseil supérieur pour démontrer, de la façon la plus péremptoire et la plus pratique, qu'en dehors des considérations financières et économiques invoquées lors du premier projet, et qui, appliquées à l'impôt qui nous occupe, n'ont rien perdu de leur valeur, — il sera matériellement impossible, quelque soit l'armée d'employés qu'on mette en mouvement, d'atteindre partout et toujours toute la production, de la suivre et de la contrôler dans ses transformations multiples, et de lui restituer à l'exportation les droits perçus à l'intérieur.

Si notre commerce se bornait à des transactions sur des tissus en pièces, l'établissement et la perception de l'impôt aurait une base assez palpable ; mais il n'en est pas ainsi, et pour qui connaît, par exemple, la fabrication des tissus pour confection,

châles, foulards, cravates, etc., etc., comment reconnaître que l'étoffe employée et indéfiniment divisée acquitte les droits ? — comment surtout restituer ces droits, alors que l'objet exporté contient des tissus de différentes sortes, soumis à des droits différents et dont la quantité ne saurait être rigoureusement déterminée ?

Nous insistons sur la question du drawback, parce qu'elle nous paraît la conséquence nécessaire et forcée de l'impôt de 5/0, et que le Conseil supérieur sait trop d'ailleurs la concurrence que nous rencontrons sur les marchés étrangers, pour grever de 5/0 une production intérieure, sans la décharge d'autant à la sortie.

Nous avons donc pensé que démontrer l'impossibilité pratique du drawback, c'était, indépendamment des autres difficultés, démontrer l'impossibilité et le danger de l'impôt en lui-même.

Nous ne parlons pas des fraudes dans les déclarations en fabrique ou à la sortie, ni du côté démoralisant d'un impôt auquel, il faut le craindre, on pourra être tenté de se soustraire, mais il est une considération que nous devons particulièrement faire ressortir : c'est que lorsqu'il sera bien avéré que les tissus français se trouvent directement grevés d'un droit relativement excessif, et alors même qu'on arriverait à restituer intégralement à l'exportation le montant de l'impôt perçu, — il restera dans l'esprit des acheteurs étrangers, une prévention de cherté qui sera désastreuse pour notre commerce intérieur et extérieur.

Brevet d'invention.

Nous donnons sous ce titre et sans discussion l'analyse d'un brevet de nature à intéresser nos lecteurs.

Coupe des velours.

97.814. MM. Wattine, manufacturier, et Roettger, ingénieur civil (19, place Philippe-de-Girard, à Lille), se sont préoccupés, dans la première partie de leur brevet, de la coupe à l'épée suivant le sens longitudinal du tissu. On sait qu'habituellement ce travail s'effectue à la main : le velours après tissage est tendu sur une table horizontale, et l'ouvrier fend successivement chaque côté dont les deux bords se redressent pour former le velouté. L'opération est discontinue, lente et assez difficile, parce qu'il faut, la table une fois finie, suspendre le coupage pour faire avancer l'étoffe d'une quantité égale à celle qui vient d'être tranchée, engager l'épée sous chaque côté et fendre le chemin couvert formé par les boucles du tissu avec une grande sûreté de main.

Le procédé breveté est entièrement mécanique : L'étoffe chemise lentement sur une table horizontale, elle se trouve entraînée à l'envers par un rouleau garni de ruban de cardé ; au-dessus de la table et parallèlement au même rouleau une série de crochets ployés d'équerre et terminés par des pointes fines, en nombre correspondant à celui des côtes à refendre, s'engagent sous toutes les côtes simultanément. Dans l'épaisseur des crochets-guides sont ménagées des entailles qui épousent exactement des couteaux-cylindriques ; ceux-ci, dans leur mouvement de rotation, coupent les boucles au fur et à mesure que l'étoffe avance. Afin d'empêcher les guides de se relever et de causer des avaries dans le velours, une plaque aimantée placée au-dessous de la pièce agit sur les pointes à travers la toile de fond et les maintient dans leur position horizontale.

Pour la coupe sur le métier à tisser des velours fabriqués à double face M. Wattine et Roettger remplacent le couteau ordinaire par un fil de platine qui, chauffé au rouge à l'aide d'un courant électrique, brûle le sommet des boucles au fur et à mesure de leur production.

ROUBAIX -- TOURCOING ET LE NORD DE LA FRANCE

Hier matin on a trouvé pendu à une haie, bordant un étroit sentier du hameau du Fresnoy, le cadavre d'un individu dont l'identité a pu être constatée dans la journée. C'est celui d'un ancien soldat, décoré de la médaille militaire, le nommé Charles-Louis Allart, âgé de 44 ans, demeurant à Roubaix, rue d'Inkermann, où il exerçait la profession d'homme de peine.

Les motifs de ce suicide sont inconnus.

On a retiré ce matin du canal, le cadavre d'un habitant de Tourcoing, le sieur Fidèle Dugardin, âgé de 60 ans environ, marchand-épicière, rue du Calvaire.

On a tout lieu de croire que cette mort est purement accidentelle.

Un accident est arrivé ce matin dans une fabrique de produits chimiques à Croix. Un ouvrier dont nous ignorons le nom a été blessé par la rupture d'une chaîne et a été atteint en pleine poitrine par la chute d'un tonneau. Le médecin craint de graves lésions internes.

On arrêté hier le nommé Pierre Debryckere, ouvrier belge, à Tourcoing. Cet homme étant ivre causait du désordre dans la demeure de son patron. Celui-ci ne pouvant obtenir son expulsion, fit appeler deux sergents de ville qui se chargèrent de mettre l'intrus dehors, mais non sans avoir engagé avec lui une lutte qui mena l'ouvrier flamand sur les bancs de la police correctionnelle, sous l'inculpation de rébellion, coups et blessures envers des agents de la force publique.

Pour des faits analogues envers deux agents de la force de police, a conduit hier au dépôt, les nommés Désiré Rue, ouvrier tricou, et Pierre Térinne, charbonnier.

Deux gamins qui promettent, ce sont les nommés Ernest C... et Henri F..., âgés de 7 ans. Ils ont de concert volé une montre en or au préjudice d'un habitant de la ville.

Qu'ont-ils fait du produit du larcin ? C'est ce que l'instruction nous fera savoir.

Jules Vandenhove, âgé de 21 ans, cordonnier, logé à Tourcoing dans un garni. Il y a trois jours il s'est introduit dans la chambre d'un autre logeur et a dérobé une redingote neuve et un gilet. Depuis, il n'a plus reparu ; on croit qu'il a passé la frontière.

Un marchand de denrées coloniales a surpris hier, dans son magasin, la femme Joséphine H..., qui commettait à ses dépenses, des vols de sucre et de café étalés sur le comptoir.

Elle a été livrée à la police qui a dressé procès-verbal.

La foire de Tourcoing commença le dimanche 27 juillet. Elle promet d'être fort brillante. Il y aura deux cirques, des loges de théâtre, des batailleurs, des hercules, etc., etc. Par contre il n'y aura pas d'exhibition de prétendus phénomènes féminins, ces spectacles plus ou moins écœurants que la moralité réprouve.

Cette mesure de police sera généralement approuvée.

Une explosion de machine à vapeur a eu lieu vendredi matin, à Saint-Pierre, près Dunkerque, dans l'atelier de M. Beaugrand, rue des Prairies. C'est par suite du manque d'eau de la chaudière que l'accident s'est produit. Le chauffeur a été atteint si grièvement, qu'il a succombé ce matin, à onze heures, aux suites de ses blessures. (Phare)

LES FETES DE PARIS.

A l'occasion des fêtes que donne la ville de Paris en l'honneur du schah de Perse, le 13 de ce mois, la compagnie du chemin de fer du Nord organise des trains de plaisir à prix réduits, de différents points de la ligne.

Celui de Lille, aux prix de 23 francs en 2e classe, et de 18 francs en 3e classe (aller et retour compris) partira de Lille le 11 à 10 h. 25 soir, et de Paris le 14 à 2 h. 50 soir.

Tourcoing, Roubaix, Seclin, Carvin, profiteront du même voyage et aux mêmes prix.

Le départ de ces différentes localités est ainsi fixé :

Tourcoing, départ le 11 — 9 h. 24 soir.
Roubaix, " " " " 9 h. 36 " "
Seclin, " " " " 10 h. 47 " "
Carvin, " " " " 11 h. 02 " "

Le train d'Arras, 18 fr. en 2e classe et 14 francs en 3e classe (aller et retour compris), partira d'Arras, à l'aller, le 11, à huit heures du soir, et de Paris, au retour, le 14, à 11 heures 15 minutes du matin.

Aire, Lillers, Choques, Béthune, Bully-Grenay, Lens, Albert et Corbie profiteront du même voyage, mais aux prix de 23 fr. en 2e classe et 18 fr. en 3e classe pour Aire, Lillers, Choques, Béthune, Bully-Grenay et Lens, et de 14 fr. en 2e classe et 12 fr. en 3e classe, pour Albert et Corbie.

Le départ de ces différentes localités est ainsi fixé :

Aire, départ le 11, à 5 heures 24 du soir.
Lillers, " " " " 5 " 36 " "
Choques, " " " " 5 " 48 " "
Béthune, " " " " 6 " 02 " "
Bully-Grenay, " " " " 6 " 23 " "
Lens, " " " " 6 " 40 " "
Albert, " " " " 9 " 17 " "
Corbie, " " " " 9 " 50 " "

Retour de Paris le 14, à 11 heures 15 du matin.

Le train de Saint-Omer, aux prix de 28 francs en 2e classe et 18 fr. en 3e classe (aller et retour compris) partira de Saint-Omer, à l'aller, le 11 à 3 h. 48 du soir, et de Paris, au retour, le 14, à 11 h. 15 du soir.

Andres et Audruicq profiteront du même voyage, et aux mêmes prix.

Le départ de ces différentes localités est ainsi fixé :

Andres, départ le 11, à 2 h. 39 du soir.
Audruicq, départ le 11 à 2 h. 53 du soir.
Retour de Paris, le 14 à 11 h. 15 du soir.
Les billets seront délivrés à l'avance.

Il ne sera fait aucun enregistrement de bagages, et, en dehors des trains indiqués ci-dessus, les billets spéciaux n'auraient aucune valeur.

Etat-civil de Roubaix

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 6 JUILLET. — François Tieberghien, 28 ans, contre-maître, et Palmyre Bélin, 28 ans, sans profession. — Maxime Lemarie, 23 ans, employé de commerce, et Sophie Rose, 29 ans, sans profession. — Josse Dumortier, 60 ans, cordonnier, et Marie Soetens, 19 ans, servante. — Emile Nison, 25 ans, employé de commerce, et Clémence Roussel, 23 ans, sans profession. — Adolphe Jorion, 27 ans, garçon de magasin, et Sophie Lebrun, 24 ans, tulliste. — Charles Ponthieu, 29 ans, domestique, et Christolme Mourman, 29 ans, tisserand. — Henri De Praeter, 30 ans, domestique, et Rosalie Callens, 37 ans, servante. — Henri Cosart, 22 ans, tisserand, et Marie Messus, 29 ans, tisserand. — Pierre Roumens, 28 ans, tisserand, et Sylvie Valcke, 19 ans, servante. — Auguste Vanderherten, 26 ans, fleur, et Jeanne Huys,

30 ans, journalière. — Jules Defontaine, 21 ans, employé de commerce, et Louise Vantghem, 23 ans, bobineuse. — Pierre Prox, 57 ans, appréteur, et Sophie Hespel, 55 ans, journalière. — Alphonse Fontaine, 34 ans, marchand, et Juliette Ghillem, 19 ans, sans profession. — Charles Seys, 23 ans, jardinier, et Marie Planque, 23 ans, femme de chambre. — Eugène Wattine, 24 ans, négociant, et Sabine Vandame, 21 ans, sans profession. — Hyppolite Pronio, 34 ans, employé, et Olive Tatlier, 36 ans, couturière.

MARIAGES DU 7 JUILLET. — Félix Perocq, 21 ans, domestique, et Joséphine Sol, 29 ans, journalière. — Théophile Soudan, 28 ans, tisserand, et Florentine Wandelst, 43 ans, tisserand. — Pierre Losci, 24 ans, jardinier, et Jeanne Heeybout, 44 ans, ménagère. — Emile Delecker, 20 ans, tailleur d'habits, et Justine Deman, 21 ans, couturière. — Théophile Brulois, 36 ans, tisserand, et Céline Fleuris, 30 ans, journalière. — Henri Deryckere, 30 ans, fleur, et Philomène Ressel, 21 ans, journalière. — Louis Vermeersch, 40 ans, tisserand, et Pélagie Neirack, 39 ans, journalière. — Adolphe Tabary, 28 ans, journalier, et Elisa Deweer, 23 ans, journalière.

NAISSANCES DU 6 JUILLET. — Maria Ducatez, rue de Blanchemaille. — Antoinette Steewagen, rue Cadeau. — Georges Decottignie, Grande-Rue. — Louis Staedt-bader, rue de Lille. — Arthur Collin, rue Philippe-le-Bon. — Eugène Cruquenaire, rue Fulton. — Clémentine Louage, à Jean-Ghislain. — Arthur Godelosse, rue des Longues-Haies. — Pierre Bruwier, rue de France. — Théodore Piry, rue de Mouveaux. — Angèle Nuytens, rue Décarême. — Juliette Haas, Epoule. — Gustave Nobecourt, Basse-Masure. — Edmond Lagache, à Jean-Ghislain. — Aline Codron, Grande-Rue. — Arthur Vroman, au Petit-Beaumont.

7 JUILLET. — Marguerite Monnier, rue de l'Hommelet. — Jules Leman, rue de la Vigne. — Jean Terlin, au Cul-de-Four. — Jacques Vanbellinghen, Basse-Masure. — Irma Watine, rue des Fabricants. — Jules Vandaale, au Fontenoy. — Palmyra Debusschère, rue Philippe-le-Bon. — Angèle Debusschère, rue Philippe-le-Bon. — Victor Degreve, rue de Sébastopol.

DÉCÈS DU 6 JUILLET. — Henri Stevens, 1 jour, rue de la Basse-Masure. — Marie-Cécile Dupire, 21 ans, fille de bureau, rue Saint-Jean.

7 JUILLET. — Julie Quint, 2 mois, Boulevard de Paris. — Victoire Deseyn, 37 ans, ménagère, rue de la Perche. — Marie Verbruggen, 6 mois, rue du Pile.

Etat-civil de Tourcoing.

MARIAGE DU 5 JUILLET. — Henri-Félix-Louis Ternyack, sans profession, 25 ans, et Pauline-Marie-Joseph Masurel, sans profession, 19 ans.

7 JUILLET. — Louis-Henri-Joseph Lesain, tisserand, 34 ans, et Céline-Catherine Tarel, dévideuse, 32 ans. — Jean-Louis Boutry, fleur, 28 ans, et Cécile Desmarchelier, rattecheuse, 23 ans. — Antoine-Athanase Lembre, sans profession, 29 ans, et Maria-Henriette Herbaux, sans profession, 26 ans.

NAISSANCES DU 5 JUILLET. — Charles Jules Lepers, rue Debuchy. — Paul-Louis Vannig, rue du Tilloul.

6 JUILLET. — Sophie Wallez, à l'Épinette. — Marie-Delcroix, au chemin des Mottes. — Marie-Elise Billot, au chemin des Carlets. — Flore-Eugénie Lepers, au Blanc-Seau.

7 JUILLET. — Jules-Henri Derveaux, rue du Brun-Pain. — Eugénie-Eloïse-Catherine-Marie Mulliez, rue Notre-Dame. — Angèle Losset, à la Marlière. — Marguerite Courroule, à la Croix-Rouge. — Blanche Courroule, à la Croix-Rouge. — Marguerite-Julie Lenglet, rue de Brun-Pain. — Herman-Joseph Fayest, au Grand-Plaisir.

DÉCÈS DU 5 JUILLET. — Louis-François-Joseph Hus, 83 ans et 2 mois, rue de fin de la Guerre. — Antoine Delbecque, à la Croix-Rouge.

6 JUILLET. — Eugène Vandenberghe, 2 mois, au Brun-Pain. — Clémence-Adèle Nuttens, 7 jours, à la Croix-Rouge.

7 JUILLET. — Marie-Aimée-Joseph-Hortense Deuxville, 39 ans et 10 mois, épouse de Auguste Delforterie, au Brun-Pain.

OBITU SOLENNEL Un obit solennel du mois sera célébré le jeudi 10 juillet 1873, à 9 heures, en l'église Notre-Dame, pour le repos de l'âme de Monsieur JEAN-BAPTISTE CLARISSE, décédé subitement à Roubaix le 5 juin 1873, à l'âge de quarante ans.

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Faits Divers

— UNE FAILLITE DE 3 MILLIONS. — On écrit d'Avignon, le 5 juillet :

« Un d'astre commercial et financier vient d'avoir lieu dans notre ville. Le tribunal de commerce a prononcé hier la faillite de M. Escoffier, négociant en garanties, membre de la Chambre de commerce, qui occupait une grande situation dans le commerce du département. On parle d'un passif de près de cinq millions et d'un actif mobilier insignifiant. »

« Cet événement a produit ici une pénible impression, et probablement la ruine de cette importante maison aura de funestes conséquences dans le département. Les principales maisons de Carpentras, Orange, Lisle, etc., etc., sont atteintes par ce désastre qui fait, à Avignon, de nombreuses victimes. »

« M. Escoffier jouissait d'une honnêteté parfaite ; sous l'empire, il avait été membre du conseil général pour le canton de Bédarides. »

— UNE STATISTIQUE. — Dans l'espace de trois ans (1868-69-70) 38,218 personnes ont été la proie des bêtes féroces dans l'Inde. Sur ce nombre, 25,664 ont succombé à la morsure d'un serpent. Le reste a été dévoré par les tigres.

— LE VOL A LA VENTRILOQUE. — Aux vols à la tire, au bonjour, à l'attention, il faut ajouter maintenant à Paris, le vol à la ventrilocque.

James O'Keell, d'origine irlandaise, est ventrilocque, c'est-à-dire, ainsi que chacun sait, qu'il peut faire sortir de son abdomen une voix semblant venir d'une chambre voisine, du fond d'une cheminée, ou de tout autre endroit.

Or voici comment est habile filou, d'après l'Événement :

« Toujours mis à la dernière mode, il se présentait chez un bijoutier ou un orfèvre, et demandait à voir des boucles d'oreilles des bagues, etc. Quand la comptoir était abondamment garni de bijoux de toutes sortes, une voix qui paraissait sortir de l'arrière boutique appelait le négociant ; si ce dernier, croyant, en effet être mandé, allait voir ce qu'on lui voulait, le peu de temps que durait son absence suffisait à O'Keell pour faire disparaître un bijou de prix ; puis alors, se disant très pressé, il s'en allait en prévenant qu'il se retrouverait dans la journée à son choix. »

« Plusieurs bijoutiers avaient déjà porté plainte à la police, mais malgré toute la surveillance déployée par cette dernière, l'introuvable O'Keell n'en continuait pas moins à commettre de nouveaux vols. »

« Enfin, hier dans l'après-midi, notre ventrilocque a été pris, après avoir été sur les trois heures, il est entré chez M. G..., bijoutier orfèvre, rue Clapeyron, lequel a organisé dans sa boutique un système de glaces, qui permet de ne jamais perdre de vue le client. James ! après avoir fait étaler devant lui nombre de bijoux, un de son petit truc pour éloigner le sieur G... Celui-ci, se sachant seul pour le moment et très-étonné de s'entendre appeler, se dirigeait néanmoins vers le cabinet, attendant dans sa boutique d'où avait semblé venir l'appel, quand il vit dans une glace son client glisser un petit écorin dans sa poche. »

« Se précipitant aussitôt, sur le filou en appelant à l'aide, il le maintint jusqu'à l'arrivée des gardiens de la paix, que ses cris avaient fait accourir. »

« Les agents le conduisirent immédiatement chez le commissaire de police, où il fut fouillé minutieusement. »

« On trouva sur lui plusieurs bijoux, entre autres une paire de boucles d'oreilles en brillants, d'une grande valeur. »

« Après la déposition de M. G..., le commissaire ne doua plus qu'il ait fait saisir la main sur l'autorité des nombreux vols qui avaient été commis de la même façon. »

« Dès le premier interrogatoire, O'Keell avoua tout, comme il terminait sa confession, une voix qui paraissait sortie du bureau du commissaire s'écria :

« Y a la simplicité de vos yeux, vous êtes l'Idre, Agents, laissez passer James O'Keell ! »

« Malgré cette preuve d'un talent siége d'un meilleur sort, James n'en fut pas moins sur-le-champ envoyé au dépôt. »

Les maladies liées à la consommation française contre l'abus des boissons alcooliques, dit le *Temps*, s'expliquent à la fois par les boissons qu'elle recommande et l'exclusion de l'eau de vie, de l'absinthe et des autres liqueurs dangereuses. Le bière méritait, en effet, toute l'attention du médecin, soit au point de vue de la thérapeutique, soit même au point de vue de la prophylaxie. Et ce n'est pas sans motif qu'on en voit l'usage se répandre plus en plus en France depuis un certain nombre d'années.

Toutes les bières ne sont pas également recommandables. C'est un produit qui varie énormément selon la manière dont il est obtenu ; et M. Pasteur, de l'Académie des sciences, en a soumis avec raison le mode de fabrication à sa critique sévère.

On sait que l'orge et le houblon n'ont pas toujours dans la fabrication de la bière. L'orge est remplacée par la pomme de terre, le riz, le maïs, le marc de fécule ; le houblon, par la germandrée, le quassia amara, le bois, la petite centaurée, les feuilles de noyer, l'absinthe, le mélicanthus.

La bière alors manque des qualités qui caractérisent la véritable bière. Quelqu'un d'est bien pis, c'est à des substances dangereuses qu'on a recours : tel est l'extrait aqueux d'aloès, les feuilles de colchique, la laitue vireuse, l'acide picrique, la strychnine. Il y a d'ailleurs, un point important dans la fabrication de la bière : c'est qu'il ne faut pas que cette fabrication soit hâtée. Une bière trop jeune, dont la fermentation a été superficielle, est toujours de qualité médiocre et ne se conserve pas. Il est indispensable que cette opération soit, réglée de manière que la levure ne décompose que peu à peu et très-lentement la dextrine en alcool et en acide carbonique, ce qui constitue la fermentation par dépôt.

La Belgique envoie des bières qui, fabriquées rapidement, ne vont pas au-delà de huit jours, et qui, si elles sont pas consommées immédiatement, perdent bientôt toutes leurs qualités. Ces bières ne peuvent être transportées que sur leur levure ; or, les ferments qui constituent la levure de bière sont généralement nuisibles à l'estomac.

Il est évident que toutes ces bières doivent être évitées. La pierre de touche de la bonne bière, c'est la durée de la conservation.

Il y a donc un choix à faire quand on veut avoir un breuvage hygiénique et vraiment utile à la santé.

Deux conditions sont indispensables pour que la bière soit une boisson saine et nourrissante : 1^o la nature spéciale et la bonne qualité des matières premières ; 2^o le mode de fabrication qui assure à la bière sa conservation.

Dans le domaine médical, la bière est appelée à rendre de nombreux services. Elle convient aux convalescents, aux malades atteints d'affections gastriques, aux constitutions débiles, aux personnes amaigries. C'est une boisson non-seulement agréable et saine, mais encore sédative du système nerveux par le houblon et la lupuline qu'elle contient. Sydenham, Magendie ont conseillé la bière de bonne qualité pour combattre et surtout pour prévenir la gravelle. On lui attribue, en raison de ses phosphates, une influence salutaire sur le développement du système osseux et du système musculaire ;